



Du Conseil Départemental de Parents d'Elèves – FCPE de l'Ain

Madame la présidente Joëlle Bozonnet-Vuillermoz
24 avenue de Trévoux
01000 Saint-Denis-Les-Bourg

Monsieur le sénateur Patrick Chaize
12 rue Paul Pioda
01000 BOURG EN BRESSE

A Bourg en Bresse, le 27 mars 2019

Objet : Projet de loi pour une école de la confiance

Monsieur le sénateur

Vous examinez en ce moment le projet de loi pour une Ecole de la confiance. Comme Fédération de parents d'élèves de l'Ecole publique, nous souhaiterions attirer votre attention sur différents points qui modifieront en profondeur la politique scolaire et seront amenés à impacter l'école publique.

L'école de la confiance passera d'abord par une place plus importante de chaque membre de la communauté éducative, dont les parents ; la FCPE constate aujourd'hui que les textes existants sur la coéducation ne sont pas suffisamment respectés. Trop souvent nous remonte une dégradation du lien entre l'école et les parents ainsi que leurs représentants.

L'article 1^{er} remet en question la place des parents, insinuant qu'ils ne respecteraient pas l'École à laquelle ils contribuent par leur parole et leur engagement.

Respecter l'institution, c'est la faire vivre et la défendre, ce n'est pas limiter le rôle et la place des parents à une passivité respectueuse de spectateurs.

L'instruction obligatoire à trois ans, introduite dans cette loi, vient renforcer le financement des écoles privées et génère des inégalités sociales et territoriales qui ne sont pas acceptables. L'argent public doit aller à l'école publique. Il ne doit pas y avoir de territoire où l'école publique est absente. La scolarisation en école privée doit être un choix et non une obligation et son financement également.

Cette loi crée des établissements publics des savoirs fondamentaux. Cet article du projet de loi, proposé à la va vite, ne peut en l'état satisfaire les parents d'élèves. Ils y voient de la rationalisation sous prétexte de mutualisation.

La FCPE demande en premier lieu que soient évaluées les expérimentations des écoles du socle déjà en vigueur. Il est important de mettre l'accent sur les petites structures qui sont bénéfiques aux élèves sans oublier les autres

écoles. La possible suppression des directeurs et directrices d'école dégradera le lien déjà parfois difficile entre les parents et l'école et entre les écoles et les mairies.

La FCPE s'interroge sur l'intérêt du conseil d'évaluation de l'école. Quelles seront ses missions et sa plus-value par rapport aux instances existantes (CNESCO-DEPP) ?

Le CNESCO donne par ses évaluations, par sa rigueur et par son indépendance, pleine satisfaction aux partenaires de la communauté éducative.

La DEPP a également une expertise reconnue concernant les statistiques de l'Education nationale et ses perspectives.

La FCPE demande la pérennité du CNESCO dans ses travaux, son budget et son mode de fonctionnement. Elle demande le maintien du pluralisme, l'indépendance des organismes d'évaluation et la participation, en leur sein, des parents et des élèves.

La possibilité introduite dans ce projet de loi de faire intervenir des AED sur des périodes d'enseignement ne doit pas être une mesure masquant les problématiques de remplacements, tout en risquant de mettre à mal les moyens de la vie scolaire des établissements. La FCPE demande de ne pas perdre l'objectif de solutions pérennes pour solutionner les absences des enseignants.

La FCPE dénonce avec la mise en place du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) une énième expérimentation sur des enfants déjà fragilisés. Elle rappelle qu'il est désormais impérieux d'appliquer la loi de 2005.

Respecter le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap impose des moyens humains (effectifs et formations) à la hauteur des besoins de nos enfants. Ce respect pour nos enfants ne demande pas la mise en place de PIAL, il demande du courage politique !

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous sur ces sujets fortement préoccupants tant pour l'avenir de nos enfants que pour la politique éducative sur notre territoire.

Vous sachant engagé pour l'éducation, nous vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur nos salutations distinguées.

Conseil départemental de Parent d'Elèves – FCPE de l'Ain

Joëlle Bozonnet-Vuillermoz
Présidente





Du Conseil Départemental de Parents d'Elèves – FCPE de l'Ain

Madame la présidente Joëlle Bozonnet-Vuillermoz
24 avenue de Trévoux
01000 Saint-Denis-Les-Bourg

Madame la sénatrice Sylvie Goy-Chavent
4 rue Paul Pioda
01003 BOURG EN BRESSE

A Bourg en Bresse, le 27 mars 2019

Objet : Projet de loi pour une école de la confiance

Madame la sénatrice

Vous examinez en ce moment le projet de loi pour une Ecole de la confiance. Comme Fédération de parents d'élèves de l'Ecole publique, nous souhaiterions attirer votre attention sur différents points qui modifieront en profondeur la politique scolaire et seront amenés à impacter l'école publique.

L'école de la confiance passera d'abord par une place plus importante de chaque membre de la communauté éducative, dont les parents ; la FCPE constate aujourd'hui que les textes existants sur la coéducation ne sont pas suffisamment respectés. Trop souvent nous remonte une dégradation du lien entre l'école et les parents ainsi que leurs représentants.

L'article 1^{er} remet en question la place des parents, insinuant qu'ils ne respecteraient pas l'École à laquelle ils contribuent par leur parole et leur engagement.

Respecter l'institution, c'est la faire vivre et la défendre, ce n'est pas limiter le rôle et la place des parents à une passivité respectueuse de spectateurs.

L'instruction obligatoire à trois ans, introduite dans cette loi, vient renforcer le financement des écoles privées et génère des inégalités sociales et territoriales qui ne sont pas acceptables. L'argent public doit aller à l'école publique. Il ne doit pas y avoir de territoire où l'école publique est absente. La scolarisation en école privée doit être un choix et non une obligation et son financement également.

Cette loi crée des établissements publics des savoirs fondamentaux. Cet article du projet de loi, proposé à la va vite, ne peut en l'état satisfaire les parents d'élèves. Ils y voient de la rationalisation sous prétexte de mutualisation.

La FCPE demande en premier lieu que soient évaluées les expérimentations des écoles du socle déjà en vigueur. Il est important de mettre l'accent sur les petites structures qui sont bénéfiques aux élèves sans oublier les autres

écoles. La possible suppression des directeurs et directrices d'école dégradera le lien déjà parfois difficile entre les parents et l'école et entre les écoles et les mairies.

La FCPE s'interroge sur l'intérêt du conseil d'évaluation de l'école. Quelles seront ses missions et sa plus-value par rapport aux instances existantes (CNESCO-DEPP) ?

Le CNESCO donne par ses évaluations, par sa rigueur et par son indépendance, pleine satisfaction aux partenaires de la communauté éducative.

La DEPP a également une expertise reconnue concernant les statistiques de l'Education nationale et ses perspectives.

La FCPE demande la pérennité du CNESCO dans ses travaux, son budget et son mode de fonctionnement. Elle demande le maintien du pluralisme, l'indépendance des organismes d'évaluation et la participation, en leur sein, des parents et des élèves.

La possibilité introduite dans ce projet de loi de faire intervenir des AED sur des périodes d'enseignement ne doit pas être une mesure masquant les problématiques de remplacements, tout en risquant de mettre à mal les moyens de la vie scolaire des établissements. La FCPE demande de ne pas perdre l'objectif de solutions pérennes pour solutionner les absences des enseignants.

La FCPE dénonce avec la mise en place du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) une énième expérimentation sur des enfants déjà fragilisés. Elle rappelle qu'il est désormais impérieux d'appliquer la loi de 2005.

Respecter le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap impose des moyens humains (effectifs et formations) à la hauteur des besoins de nos enfants. Ce respect pour nos enfants ne demande pas la mise en place de PIAL, il demande du courage politique !

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous sur ces sujets fortement préoccupants tant pour l'avenir de nos enfants que pour la politique éducative sur notre territoire.

Vous sachant engagée pour l'éducation, nous vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur nos salutations distinguées.

Conseil départemental de Parent d'Elèves – FCPE de l'Ain

Joëlle Bozonnet-Vuillermoz
Présidente





Du Conseil Départemental de Parents d'Elèves – FCPE de l'Ain

Madame la présidente Joëlle Bozonnet-Vuillermoz
24 avenue de Trévoux
01000 Saint-Denis-Les-Bourg

Monsieur le sénateur Rachel Mazuir
4 Rue Général Delestraint - Immeuble "Le Lumière"
01000 BOURG EN BRESSE

A Bourg en Bresse, le 27 mars 2019

Objet : Projet de loi pour une école de la confiance

Monsieur le sénateur

Vous examinez en ce moment le projet de loi pour une Ecole de la confiance. Comme Fédération de parents d'élèves de l'Ecole publique, nous souhaiterions attirer votre attention sur différents points qui modifieront en profondeur la politique scolaire et seront amenés à impacter l'école publique.

L'école de la confiance passera d'abord par une place plus importante de chaque membre de la communauté éducative, dont les parents ; la FCPE constate aujourd'hui que les textes existants sur la coéducation ne sont pas suffisamment respectés. Trop souvent nous remonte une dégradation du lien entre l'école et les parents ainsi que leurs représentants.

L'article 1^{er} remet en question la place des parents, insinuant qu'ils ne respecteraient pas l'École à laquelle ils contribuent par leur parole et leur engagement.

Respecter l'institution, c'est la faire vivre et la défendre, ce n'est pas limiter le rôle et la place des parents à une passivité respectueuse de spectateurs.

L'instruction obligatoire à trois ans, introduite dans cette loi, vient renforcer le financement des écoles privées et génère des inégalités sociales et territoriales qui ne sont pas acceptables. L'argent public doit aller à l'école publique. Il ne doit pas y avoir de territoire où l'école publique est absente. La scolarisation en école privée doit être un choix et non une obligation et son financement également.

Cette loi crée des établissements publics des savoirs fondamentaux. Cet article du projet de loi, proposé à la va vite, ne peut en l'état satisfaire les parents d'élèves. Ils y voient de la rationalisation sous prétexte de mutualisation.

La FCPE demande en premier lieu que soient évaluées les expérimentations des écoles du socle déjà en vigueur. Il est important de mettre l'accent sur les petites structures qui sont bénéfiques aux élèves sans oublier les autres

écoles. La possible suppression des directeurs et directrices d'école dégradera le lien déjà parfois difficile entre les parents et l'école et entre les écoles et les mairies.

La FCPE s'interroge sur l'intérêt du conseil d'évaluation de l'école. Quelles seront ses missions et sa plus-value par rapport aux instances existantes (CNESCO-DEPP) ?

Le CNESCO donne par ses évaluations, par sa rigueur et par son indépendance, pleine satisfaction aux partenaires de la communauté éducative.

La DEPP a également une expertise reconnue concernant les statistiques de l'Education nationale et ses perspectives.

La FCPE demande la pérennité du CNESCO dans ses travaux, son budget et son mode de fonctionnement. Elle demande le maintien du pluralisme, l'indépendance des organismes d'évaluation et la participation, en leur sein, des parents et des élèves.

La possibilité introduite dans ce projet de loi de faire intervenir des AED sur des périodes d'enseignement ne doit pas être une mesure masquant les problématiques de remplacements, tout en risquant de mettre à mal les moyens de la vie scolaire des établissements. La FCPE demande de ne pas perdre l'objectif de solutions pérennes pour solutionner les absences des enseignants.

La FCPE dénonce avec la mise en place du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) une énième expérimentation sur des enfants déjà fragilisés. Elle rappelle qu'il est désormais impérieux d'appliquer la loi de 2005.

Respecter le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap impose des moyens humains (effectifs et formations) à la hauteur des besoins de nos enfants. Ce respect pour nos enfants ne demande pas la mise en place de PIAL, il demande du courage politique !

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous sur ces sujets fortement préoccupants tant pour l'avenir de nos enfants que pour la politique éducative sur notre territoire.

Vous sachant engagé pour l'éducation, nous vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur nos salutations distinguées.

Conseil départemental de Parent d'Elèves – FCPE de l'Ain

Joëlle Bozonnet-Vuillermoz
Présidente

